



COMMISSION TAD – 21 MARS 2023
VISIO-CONFÉRENCE

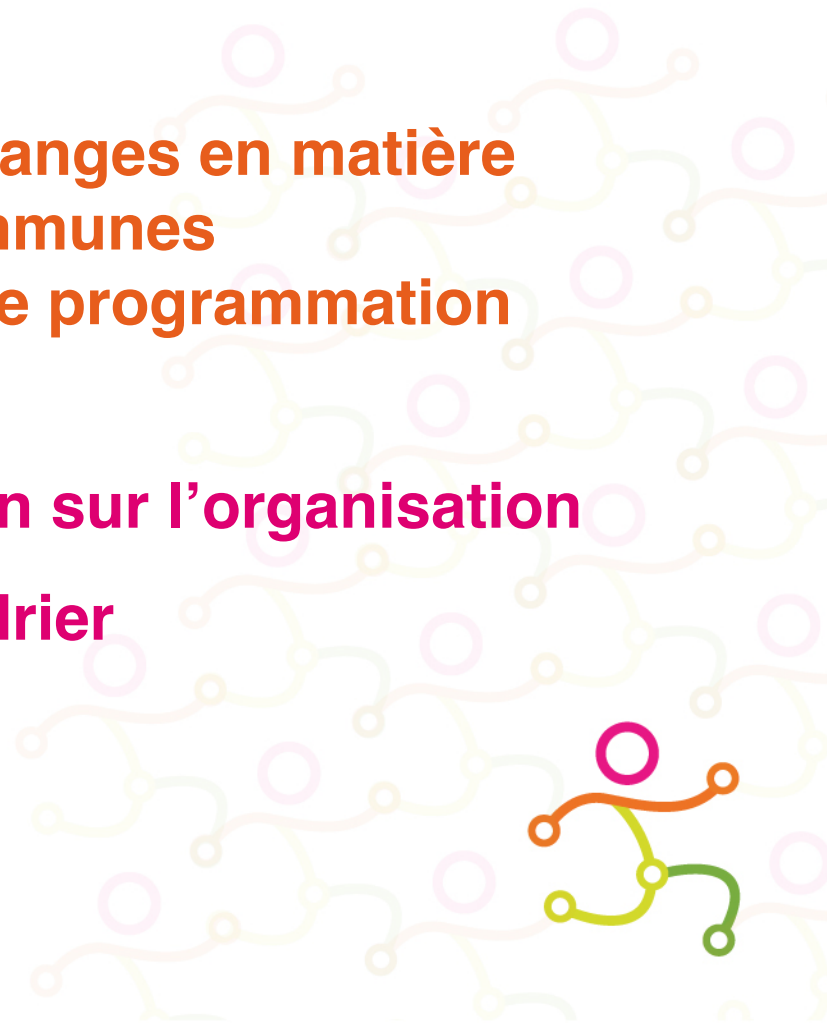
Hauts•de•France **Mobilites**

21 MARS 2023



ORDRE DU JOUR

- 1. Retour sur la séance d'octobre dernier**
- 2. Poursuite des échanges en matière de conditions communes d'exploitation et de programmation budgétaire**
- 3. Point d'information sur l'organisation juridique et calendrier**



The background is a solid green color. Overlaid on this are several thick, white, stylized lines and circles. These elements are interconnected, forming a network-like structure. Some lines are straight, while others are curved. The circles vary in size and are positioned at various points along the lines, some appearing as endpoints and others as junctions. The overall aesthetic is clean and modern, typical of a corporate or institutional presentation.

1. Retour sur ce travail de définition d'un service mutualisé de TAD

Rappel de la philosophie du projet et de sa gouvernance

Un sujet clé de la refonte statutaire d'HDFM et de l'offre de service mutualisée déployée pour les nouvelles AOM, un dispositif inédit en France

HdFM assure :

- la conduite de la démarche
- l'ingénierie
- la mise en concurrence
- la passation de marchés
- le lien politique, technique et contractuel avec la Région

Les EPCI :

- contribuent aux groupes de travail
- définissent conjointement les conditions d'exploitation
- assument le coût lié au service, au prorata des volumes constatés sur chaque territoire (budget 2024)

Quel intérêt pour les EPCI ?

- Une optimisation des coûts dans un contexte de pénurie de chauffeurs (centrale de réservation, passation de marché etc.)
- La garantie de disposer des meilleurs offres du marché
- Une plus grande visibilité du service (marque commune, kit de communication ...)
- La possibilité de déployer un service structurant à 2 ans de la fin du mandat

Retour sur la séance d'octobre dernier

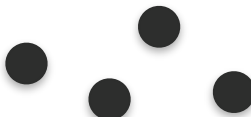
3 principaux modèles de TAD existants



Lignes virtuelles

Itinéraires, points d'arrêts et horaires prédéfinis (en « bout de ligne » par exemple)

Ne Circule que s'il y a une réservation



Mosaïque de points d'arrêt de proximité (TAD « zonal »)

Itinéraires et horaires définis en fonction de la demande (groupage) – arrêts matérialisés -
Logique de rabattement vers les lignes régulières

Peut être optimisé (plateforme numérique)

Porte-à-porte

Le plus souvent en complément d'un service de TAD, pour les personnes âgées et personnes à mobilité réduite



Offres existantes en Hauts de France

Synthèse

	Zones peu denses	Zones denses
Exploitation	Régie, délégation à des sociétés de taxi, ou associations	Exploitant privé (intégration à la DSP)
Public Cible	Personnes âgées, PMR, en situation de handicap, mais aussi jeunes / bas revenus	Ouvert à tous – mais plutôt personnes âgées et jeunes
Réservation	Par téléphone / par internet	Agence, internet, téléphone
Type de TAD	TAD « zonal » (avec arrêts matérialisés) ou porte-à-porte (PMR)	lignes virtuelles, TAD « zonal »
Coût (usager)	entre 1,25 € et 4 € par trajet (hors gratuité et tarification au km)	entre 1 et 2€
Coût moyen (trajet)	20 € (Osartis-Marquion), 1€/km (Sud-Artois)	entre 27 et 30€
Coût moyen annuel (CT)	10 k€ (Sud-Artois) – 74 k€ (Taxi Vert)	28 k€ (CA2BM) – 490 k€(Mouvéo)
Amplitude horaire	Lundi au Vendredi, 6h-20h	Du Lundi au Samedi, 8h30-20h30
Périmètre de desserte	Entre communes du territoire	Communes rurales, heures creuses
Fréquentation	entre 142 et 646 usagers annuels (autour de 2000 montées / mois)	Entre 2 000 et 10 000
Flotte	Petit gabarit (9 places), PMR - en régie ou via société de taxi	Véhicules 9 places, accès PMR

The background is a solid orange color. On the left side, there are several thick, white, curved lines that form a network of interconnected paths. These paths end in small white circles of varying sizes, creating a stylized, organic structure that resembles a molecular or biological network.

2. Définition des conditions communes d'exploitation



Conditions communes d'exploitation

Rappel des sujets à stabiliser pour constituer un cahier des charges

- **Mode de gestion**
- **Public cible et réservation**
- **Type de TAD**
- **Des périmètres à desservir couvrant plusieurs AOM**
- **Une amplitude de service**
- **Tarifcation**
- **Nom commercial**
- **Dimensionnement budgétaire**

A chaque fois une proposition HDFM soumise au débat



Conditions communes d'exploitation

Mode de gestion

- **Proposition HDFM : délégation à un opérateur de transport privé**
 - Les objectifs :
 - S'appuyer sur l'expertise des opérateurs
 - Recruter des opérateurs en mesure de déployer un service sur une dizaine d'EPCI
 - Faire jouer la concurrence pour un coût optimisé
 - Des modalités à inscrire dans le cahier des charges :
 - Appui sur une flotte fournie par l'opérateur
 - Attente que l'opérateur sous-traite une partie du service à des opérateurs locaux ou des artisans taxis
 - L'opérateur perçoit les recettes et demande à la collectivité la couverture du déficit d'exploitation

- **Débats et décisions :**

Accord des participants

Conditions communes d'exploitation

Public cible et réservation

- **Proposition HDFM**

- Tout public et tout motif
 - Assurer la lisibilité de l'offre
 - Avoir un impact maximal
 - Une communication et une tarification ciblée vers les publics prioritaires (personnes âgées, PMR, jeunes en formation ...)
- A l'écoute des offres des opérateurs sur les modalités de réservation
 - Appui sur les outils les plus à la pointe
 - Appui sur leurs retours d'expérience afin de s'appuyer sur les meilleurs dispositifs
- Des modalités de groupage à instaurer ?
- Des modalités à inscrire dans le cahier des charges :
 - Une inscription sur plusieurs canaux : appli, internet, téléphone, physique ...

- **Débats et décisions :**

- **Ok pour le public cible. Préciser que l'on vise « adultes et mineurs en formation »**
- **Un nombre de courses maximal par personne est à fixer : par exemple 10 courses / personnes / mois sauf dérogation**
- **Le groupage est une idée à écarter**
- **La réservation physique est à écarter. La réservation par téléphone est à maintenir dans tous les cas**

Conditions communes d'exploitation

Type de TAD

- **Proposition HDFM**

- TAD Zonal :
 - Un optimum économique
 - Un optimum en matière de couverture territoriale
- TAD porte à porte pour les publics PMR

- **Débats et décisions :**

Accord des participants



Conditions communes d'exploitation

Périmètre de services

- **Proposition HDFM**

- Desserte interne aux EPCI
- Desserte qui s'affranchit des limites administratives :
 - Une optimisation des coûts (véhicule, personnel, centrale de réservation...)
 - La possibilité d'accéder à des centralités et leurs services en dehors des limites administratives
 - Le rabattement vers les gares TER en dehors du territoire
 - Le rabattement vers les lignes de car interurbains et aires de covoiturage

- **Débats et décisions :**

- **Préciser que le dépassement des limites administratives doit répondre à des motifs spécifiques : déplacements pour motifs administratifs, santé, emploi et formation**
- **Fixer un plafond kilométrique : 20, 30 km ?**

Conditions communes d'exploitation

Amplitude des services

- **Proposition HDFM**
 - Un aspect déterminant pour le coût des services
 - Services en semaine :
 - Le week-end engendre un surcoût significatif
 - Permet de concentrer les moyens sur des déplacements aux motifs plus contraints
 - Services en journée : 7/19h
 - Le soir engendre un surcoût significatif
 - Permet de concentrer les moyens sur des déplacements aux motifs plus contraints
- **Débats et décisions :**
 - **Demander à l'opérateur de chiffrer le coût des options suivantes :**
 - **Le samedi**
 - **Journée étendue (de 5h à 21h)**
 - **Donner la possibilité à certains EPCI d'activer l'option**

Conditions communes d'exploitation

Tarification

- **Proposition HDFM**
 - Volonté d'assumer une tarification
 - Une tarification fixe et non kilométrique pour une plus grande lisibilité
 - Une tarification différenciée en fonction de critères sociaux reposant sur divers critères (demandeur d'emploi, allocataire du RSA, personne en formation ...)
 - Première proposition :
 - 3 € pour toutes les courses
 - 1 € pour les tarifs sociaux
- **Débats et décisions :**
 - **Accord des participants**
 - **Imputer un surcoût au-delà d'un certain nombre de km (10km?)**

Conditions communes d'exploitation

Communication

- **Proposition HDFM**

- Un nom commercial commun :
 - Volonté de clarification et d'impact maximal
 - Appui sur la capacité de communication de HDFM et de la Région
 - Elaboration de kits de communication
- Une nécessaire visibilité des EPCI :
 - Un nom de réseau local. Exemple : Pass-Pass – Hauts de Flandre / Pays de Lumbres
 - Le nom et le logo de l'EPCI affichés sur les véhicules et éléments de communication

- **Débats et décisions :**

- **Accord des participants**

Conditions communes d'exploitation

Dimensionnement budgétaire

- **Rappel de la répartition des rôles :**
 - HDFM finance :
 - La passation du marché ;
 - La communication et la promotion du service.
 - Les EPCI financent :
 - Le coût net du marché au prorata des courses commandées
- **Perspectives :**
 - Au regard des coûts pratiqués et de la période inflationniste, il paraît opportun de provisionner une enveloppe de 80k€ par EPCI, par an ;
 - Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction de la taille des EPCI ;
 - Des gardes fous éventuels à mettre en place pour éviter d'être victime du succès
- **Débats et décisions :**
 - **Faire figurer une enveloppe budgétaire dans laquelle les EPCI seraient prêts à s'engager (70-100k€ par exemple)**

The background is a solid pink color. On the left side, there are several thick, white, curved lines that form a network of interconnected paths. These lines end in small white circles of varying sizes, creating a stylized, organic structure that resembles a molecular model or a network diagram. The lines and circles are positioned primarily on the left and bottom-left, with some extending towards the center.

3. Organisation juridique et calendrier

Quel calendrier ?

2023

Mars

Définition conjointe des conditions d'exploitation

Etude des conditions juridiques de mise en œuvre

Rédaction d'une version 0 du CCTP et validation par les EPCI

ARRET DU CCTP

Diffusion du CCTP

Juillet

Septembre

Analyse des offres et audition par la Commission

CHOIX DE L'OPERATEUR

Préparation

Février

MISE EN SERVICE

Avril

Groupes de travail

Plusieurs séances de travail restent à prévoir

Délibération à prévoir



Les conditions juridique

- **Un travail engagé entre**
 - HDFM
 - La Région
 - Les services de l'Etat
- **Un accord global sur l'opportunité et la faisabilité du projet**
- **Une discussion entre deux modalités juridiques :**
 - La délégation de compétence
 - La centrale d'achat
- **Des impacts pour les EPCI et le processus délibératif qui seront clarifiés**

Temps d'échange

